

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 19 décembre 2022, à 19 h 00, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1  
Monsieur Stéphane Breault, district 2  
Monsieur Benoit Ricard, district 3  
Madame Aryane Boyer, district 4  
Monsieur Enock-Robin Turcotte, district 5  
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et greffière-trésorière.

**22-12X-523**

**ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 953.1 du Code municipal, le conseil doit adopter avant le 31 décembre de chaque année, un programme d'immobilisation pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public a été publié conformément à l'article 956 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte  
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil adopte le plan triennal d'immobilisation pour les années 2023-2024 et 2025 démontrant des investissements totaux prévus de l'ordre de 24 133 335 \$ et dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

QU'un document explicatif soit publié dans l'édition du 1<sup>er</sup> mars 2023 de la Belle Julienne, ainsi que sur le site Internet.

ADOPTÉE

Copie conforme extraite du Livre des délibérations, faite à Sainte-Julienne, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an 2022.

Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière

Le procès-verbal n'a pas été adopté.